

juin 2017

## **SOUS-TRAITANCE EN PISTE A QUEL PRIX?**

Il est à déplorer que plus la sous-traitance sur nos vols AF gagne du terrain en piste, et ailleurs, plus on constate, contrairement aux dires de notre direction que la formation des équipes de la sous-traitance n'est pas à la hauteur de nos standards de qualité et de sécurité des vols.

### **LA FAUTE A QUI?**

Nos "décideurs dirigeants" cherchent sans aucun état d'âme à satisfaire les "appetits" féroces de financiers toujours plus gourmands. Et ces mêmes dirigeants, n'ont pas trouvé mieux que d'externaliser l'activité et de laisser un boulevard à la sous-traitance. Rentabilité oblige !

### **MAIS A QUEL PRIX?**

Aujourd'hui, bon nombre de nos collègues de la piste ont constaté que de nombreux sous-traitants (interimaires ou autres) intervenaient sous nos avions AF sans avoir en matière de formation, tous les fondamentaux requis pour bien connaître leur périmètre de travail afin, de fournir un travail de qualité. Il est à déplorer, qu'ils se forment sur le tas entre sous-traitant à l'outil nomade, avec un manque cruelle de technicité au chargement, et bien d'autres lacunes.

### **QUID DE LA SECURITE?**

N'oublions pas que le TZA Air France, est le seul à assumer le remplissage du PDC sur un vol vrac ou conteneurisé sous-traités. Par ailleurs, la fonction C2 lui incombe également. En aucun cas, le TZA délègue cette fonction à un sous-traitant. D'ailleurs, le sous-traitant ne signe quoi que ce soit concernant la fonction C2. Il n'est en charge que du verouillage, pose de filets, et utilisation du NOMADE. Seule sa signature est apposée sur la partie qui lui est réservée.

D'autre part, lorsqu'un TZA ou autre personnel sous l'avion constate un manque flagrant de compétence ou de formation de salariés appartenant à la sous-traitance, il est impératif d'en référer immédiatement à un TSO qui aura pour obligation de constater et d'alerter à sa hiérarchie ce dysfonctionnement. Dans

un soucis de sécurité ,mais également celui d'améliorer la qualité. La Direction d'AIR FRANCE certifie que la formation de ses salariés est conforme à ses attentes; et que des contrôles sont effectués afin que tout se passe bien. Or, on s'aperçoit que dans la réalité, en bout de chaîne, c'est à dire sous l'avion, les résultats sont loin d'être probants.

**IL EST HORS DE QUESTION QUE LE TZA SUPPORTE LA RESPONSABILITE D'UN CHARGEMENT AVION OU LES SALARIES APPARTENANT A LA SOUS TRAITANCE MAITRISENT A PEINE LES FONDAMENTAUX. CECI EST INNACCEPTABLE !**

Et n'oubliez jamais que ne pas signer un PDC, ou l'annoter avec "**sous réserve**", ne vous protégera pas si un incident, ou un accident survenait sur le vol que vous traitiez. Le TZA engage sa responsabilité pleine et entière en acceptant la fonction de TZA. Lorsque celui ci se rend sur un vol, il doit en assumer les tâches qui font parties de ses attributions. Il est le garant des respect des normes et des règles de sécurité du vol qu'il aura traiter.

### **UN IMPERATIF !**

Il est hors de question d'accepter en ZEC, du personnel non qualifié au chargement et pourtant censé l'être. C'est un devoir de la part du TZA, pour la protection des uns et des autres. Et n'oubliez pas que délégué la fonction C2 aux sous-traitants est interdit.

Nous rappelons à la direction d'Air France que la responsabilité de la formation des sous-traitants ainsi que celle des agents d'Air France, n'est pas du ressort des TZA. Il est donc primordiale, que nous relevions et vous alertions sur les problèmes que posent votre politique du tout profits avec des réductions de coûts drastiques qui rendent les conditions de travail et de sécurité insupportables et de plus en plus critiques pour les agents Air France.

Les salariés ont prouvé à maintes reprises qu'ils étaient prêt à faire tous les efforts nécessaires mais il y a des limites à ne pas dépasser. Si vous n'inversez pas la vapeur, le pire est à venir. N'y les agents Air France n'y les salariés de la sous traitance ne supporteront d'avantage la responsabilité de faire partir des avions sans la sécurité nécessaire.

Notre organisation syndicale SUD AERIEN, conseille aux agents de ne pas accepter d'endosser la responsabilité si une mesure vous paraît dangereuse. N'y de déléguer vos responsabilités aux uns et aux autres. Car en cas de problème, vous serez les premiers convoqués.

Attention à vous, à vos collègues et à nos passagers ! A bon entendeur, salut!

**ATTENTION, POUR QU'IL N'Y AI PAS DE MEPRISE, IL EST IMPORTANT DE SAVOIR QUE NOUS N'ATTAQUONS AUCUNEMENT LES SALARIES DES SOCIETES EXTERIEURES QUI SONT LES PREMIERES VICTIMES DE CETTE POLITIQUE ULTRALIBERALE; MAIS BIEN LEURS DIRIGEANTS DE TOUS BORDS ET BIEN SUR EN PREMIER LIEU CEUX D'AIR FRANCE RESPONSABLES DE NOS DIFFICULTES**